



Le Tannayroli

Novembre 2006

No 16



Hermann Tschopp
Syndic

Editorial

Chers Tannayroli,
Voici plus de quatre mois que la nouvelle Municipalité est en place. Chacun s'est attelé avec enthousiasme et énergie à l'exécution des tâches qui lui ont été confiées.

Comme nous l'avions promis à l'occasion des élections, la Municipalité s'est fixée, entre autres, comme objectif, de soigner, voire d'améliorer la communication envers le Conseil communal et la population.



Vous avez eu l'occasion de vous en rendre compte en recevant récemment notre bulletin d'information contenant un certain nombre de renseignements utiles dont notam-

ment la répartition des dicastères des Municipaux et des tâches de nos employés de l'Administration communale.

Dans ce même contexte, Serge Schmidt et Patrick Simon se sont efforcés d'améliorer le « Tannayroli » en modifiant sa structure et sa présentation. J'espère que ce premier numéro vous plaira et vous donnera satisfaction.

Les renseignements disponibles sur notre site internet www.tannay.ch ont été actualisés et complétés. Je vous invite donc à le consulter régulièrement.

Vous aurez peut-être lu dans la presse à fin août, début septembre que la Commune cherchait activement un nouveau gérant pour notre épicerie qui est restée fermée pendant plus de deux ans suite aux problèmes rencontrés avec le précédent. Nous sommes maintenant arrivés au terme de sélection des candidats et pouvons vous informer que nous allons signer ces prochains jours un bail avec Monsieur Negjat Cocaj qui ouvrira une boulangerie-épicerie vers la mi-janvier 2007. Vous recevrez tous détails utiles

Impôts 2007....Bonne nouvelle !

Pendant cette période où les charges de l'Etat ont plutôt tendance à augmenter, j'ai le plaisir de vous annoncer une bonne nouvelle.

En effet, l'évolution positive qui se dégage des décomptes d'impôts établis cette année, nous permet d'entrevoir des comptes 2006 avec un excédent de revenus ; en tenant également compte des prévisions de la facture sociale quelque peu réduite après l'établissement du budget 2006.

Pour ces raisons et en prenant en considération les estimations pour 2007, la Municipalité a proposé au

Conseil communal d'abaisser le taux d'impôt communal pour l'année prochaine de 70 % à 65 % tout en soulignant que les chiffres ne représentent que des estimations et ne sont donc pas fiables à 100 %. Dans sa séance du 2 octobre 2006, le Conseil communal a accepté cette proposition à l'unanimité.

Il va de soi que je surveille, en permanence et de façon attentive, l'évolution des décomptes d'impôts étant donné que les rentrées fiscales représentent environ 80 % de nos revenus ordinaires.

(H.T.)

DANS CE NUMÉRO :

<i>Editorial</i>	1
<i>La course des Aînés</i>	2
<i>Le développement durable</i>	3
<i>Succès grandissant pour le Lion d'Or</i>	4
<i>Naturalisations</i>	5
<i>La rentrée scolaire 2006</i>	5
<i>Le Rhône</i>	6
<i>On recherche des tuteurs</i>	6
<i>Nouvelles du temps passé</i>	7
<i>Le difficile débat sur l'énergie</i>	8
<i>Le camping</i>	8
<i>La sécurité routière</i>	9
<i>Le WIFI</i>	9
<i>Les fontaines de notre village</i>	9
<i>La buvette de la plage</i>	10
<i>Le skate park</i>	10
<i>Noël des Aînés</i>	10
<i>Le père Noël passera le 13 décembre</i>	11
<i>L'indépendance vaudoise le 24 janvier</i>	11
<i>La déchetterie</i>	11
<i>Extraits du PV du Conseil Communal</i>	12
<i>La vie de la commune</i>	12

Course des Aînés



La sortie des Aînés offerte par la Municipalité ce mardi 12 septembre, au Musée de l'Audiovisuel fut une réussite. En autocar confortable, nous avons admiré une fois de plus, notre rive attrayante de notre beau Léman. Situé entre le château de Chillon et Montreux, le Musée est installé dans les murs du Grand Hôtel de Territet, dans toute sa magnificence.

Nous avons vécu, en parcourant ses nombreuses salles, 50 années de notre passé.



Ce Musée est le conservatoire de tout ce qui touche à l'audiovisuel, des tous premiers appareils de radio jusqu'à la télévision numérique d'aujourd'hui. Quel plaisir de revivre ces moments prestigieux à travers nos souvenirs, lesquels s'estompent avec les ans.

Après deux heures de visite, nous avons rejoint une magnifique terrasse dominant le lac où nous fut servi un excellent repas dans une ambiance chaleureuse. Le car vient nous reprendre pour nous conduire au port de Montreux.

Le bateau «Le Rhône» nous attend pour une traversée sur un lac rêveur



Une quarantaine de personnes avait répondu ce jour là à l'invitation de la Municipalité

A Ouchy, le car à nouveau nous attends pour le chemin du retour.

Au nom de tous les participants, un grand merci aux organisateurs.

Quel beau pays que le nôtre !

Henri Rapin

jusqu'à Ouchy. La journée est magnifique et les rives du lac nous sourient dans toute leur verdure et nous pouvons admirer les belles constructions qui le bordent.



Lors de ce repas, Monsieur Henri Rapin a eu l'occasion de lire l'un de ses poèmes pour le plus grand plaisir des participants

Notre Commune et le développement durable

L'expression "Développement durable" est devenue populaire, elle apparaît dans les déclarations et les textes les plus divers. Ce concept de développement durable a été lancé lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Il propose la prise en compte équilibrée des préoccupations sociales, environnementales et économiques, qui sont souvent en opposition, voire contradictoires.

Lorsque l'écologie est devenue populaire, le mouvement écologique s'est exprimé en opposition à la domination de l'économie sur la société et parfois sous forme de coups de mains spectaculaires. Ces actions et la "tendance écolo" qui s'est largement répandue ont permis la prise de conscience des limites des ressources naturelles et de la fragilité de notre environnement.

Ne pas compromettre l'avenir

Après le "tout écologie", des approches plus équilibrées ont tenté de définir les limites de l'action humaine sur la Planète Bleue, sans rejeter les acquis des sociétés humaines. Le développement durable se veut la synthèse de ces objectifs exprimée de la manière suivante : " Le développement durable implique que les humains vivant actuellement puissent répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs". (Commission Brundtland 1987). Cette déclaration d'intention ne pouvait

que faire l'unanimité; diverses conventions internationales ont été largement adoptées, la Suisse est parmi les signataires.

Agir localement

La mise en application de ce principe généreux est complexe, mais un concept complémentaire est apparu : Penser globalement, agir localement. Il en découle que c'est au niveau de la plus petite structure de la société, la commune, que des actions concrètes peuvent être entreprises, là où les citoyens ont prise directe sur leur milieu socio-économique et leur environnement.

La Commune de Tannay - mais aussi l'ensemble de la Terre Sainte - offre le cadre idéal pour cette prise de conscience, par un environnement naturel encore bien présent, une population d'origines variées et très urbaine dans ses modes de vie et de consommation, une taille à échelle humaine tout en ayant en vue des relations intercommunales étendues.

Divers instruments d'aide pour les collectivités locales ont été créés, dont l'Agenda 21 local est le plus connu; on parle ailleurs de "Boussole du développement durable". La mise en application systématique de ces dispositions implique l'assistance de spécialistes, ainsi que la création d'instances de réflexion ad hoc, tant au sein

du pouvoir législatif qu'avec la population en général, la participation active de la population étant une condition de base de la réussite d'un tel engagement.



Des actes simples

La nouvelle Municipalité de Tannay issue des élections du printemps dernier a porté l'étude de la question à son programme de législation, et présentera prochainement un projet d'actions.

Dans l'immédiat, nous pouvons, tous, agir dans le sens du développement durable par des actes simples : le tri de nos déchets, la diminution de la consommation d'énergie, d'eau, le choix d'essences indigènes pour nos haies et nos arbres, la consommation de produits locaux, etc. Pour sa part, l'administration communale montre l'exemple, et emploie désormais du papier 100 % recyclé pour ses photocopies !

Retrouver le bon sens constitue finalement le premier pas : les anciens de la Commune, les familles d'agriculteurs qui nous ont légué le bel environnement dans lequel nous vivons faisaient du "Développement durable" sans le savoir.

" LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
IMPLIQUE QUE LES
HUMAINS VIVANT
ACTUELLEMENT
PUISSENT
RÉPONDRE À
LEURS BESOINS
SANS
COMPROMETTRE
LA CAPACITÉ DES
GÉNÉRATIONS À
VENIR DE
RÉPONDRE AUX
LEURS"



Roland Meige,
Municipal

Succès grandissant pour le « Lion d'or »

Cette année 2006 aura marqué un tournant important pour l'Auberge du village, « Au Lion d'or », puisque les anciens gérants, Ludwig et Anne-Lise Schechinger, ont cessé leurs activités à fin mars. La commune avait à cœur de leur trouver des remplaçants à la hauteur de la cuisine de qualité qu'ils avaient imposé au fil de la dizaine d'années passés à la tête de cet établissement.

On peut dire aujourd'hui que le pari a été tenu puisque les nouveaux tenanciers, Georges et Céline Lelièvre ont repris les rênes du « Lion d'or » avec un succès grandissant.

On peut en effet y goûter une cuisine fine, légère et adaptée au goût du jour, une belle façon d'allier classicisme et modernité. Ici pas de carte à rallonge, car Georges et Céline Lelièvre sont avant tout soucieux de proposer des mets élaborés avec des produits à la fraîcheur irréprochable. Leur carte n'en est pas moins fort alléchante qui permet au chef de donner la pleine mesure de son talent. D'autant qu'elle fait la part belle aux saveurs de saisons.

Un beau parcours

Les grandes maisons dans lesquelles Georges et Céline Lelièvre se sont formés, disent bien la passion du métier qui les

anime l'un et l'autre. Double national, suisse et français, de parents restaurateurs en Champagne, Georges a tout d'abord suivi les cours d'une école hôtelière et fait dans ce cadre de nombreux stages en Suisse et en Belgique. Il y a appris le service, la cuisine et le management.

A 19 ans, il est en cuisine à la Perle du Lac, à Genève. L'année suivante, et pour trois ans, il travaille aux côtés de Georges Wenger, au Noirmont, l'une des meilleures tables de la région. C'est là qu'il apprend ce qu'est le travail avec les meilleurs produits ainsi que la rigueur et l'amour du métier. Il y découvre aussi l'art subtil de la pâtisserie. Une année encore chez Bernard Ravez à Vufflens-le-Château et le voilà ensuite chef de cuisine à l'Auberge du soleil à Bursins, chez Jean-Michel Collin. Bref, un parcours qui dit bien le professionnalisme qui l'anime aujourd'hui.

De son côté, Céline qui, à l'Auberge, sélectionne les vins, est elle-même

originaire du Bordelais, de la région de St.-Emilion. Elle y a également suivi les cours de l'école hôtelière. Et c'est à l'occasion d'un stage en Suisse qu'elle fera la connaissance de celui qui deviendra son mari. Elle a son diplôme de sommellerie et propose une carte où l'on trouve, en autres, les meilleurs vins suisses et des Bordeaux, bien sûr, qu'elle connaît mieux que personne

Une devise : faire plaisir

Le « Lion d'or » est ainsi en de bonnes mains. D'autant que l'ambition de Georges et Céline Lelièvre, en reprenant cette gérance, n'est autre que, chaque jour, se faire plaisir afin de faire plaisir à la clientèle. Ajoutons que le restaurant est fermé le lundi et le mardi, mais qu'il est donc ouvert le dimanche, ce qui dans la région n'est pas si courant.

L'hôtel compte six chambres et la salle attenante peut accueillir jusqu'à 150 personnes pour des banquets, des cocktails et des soirées de fin d'année.



Georges et Céline Lelièvre dans leur nouveau domaine



Naturalisations : une nouvelle procédure !

Jusqu'ici les demandes de naturalisation n'aboutissaient, lorsque les conditions étaient remplies, qu'au terme d'un bien long parcours. Et cela pouvait souvent prendre, de la commune jusqu'à Berne, en passant par Lausanne, plusieurs années. Avec la nouvelle Constitution vaudoise, adoptée en 2002, on a voulu changer les choses. Dans son article 69, la Constitution dit ainsi que « l'Etat et les communes facilitent la naturalisation des étrangers et que la procédure est rapide et gratuite ».

Pour mettre ces principes en application, le Grand Conseil a donc adopté une nouvelle loi sur le droit de cité vaudois, autrement dit sur les naturalisations, loi qui est entrée en vigueur le 1^{er} mai de l'an dernier. Il a donc fallu revoir les règlements communaux en la matière pour les adapter à ces nouvelles dispositions. C'est ce qu'a fait notre Conseil communal dans sa

dernière séance du 2 octobre en adoptant une toute nouvelle procédure.

Désormais, en effet, la compétence de décider d'une naturalisation au niveau communal est transférée du Conseil communal à la Municipalité, c'est-à-dire à l'exécutif. Ce qui veut dire qu'en fait le Conseil communal n'a plus à se prononcer. Ceci afin de simplifier et d'accélérer la procédure, le Conseil ne se réunissant que quatre à cinq fois dans l'année. Afin, également, de donner aux demandeurs la possibilité d'un droit de recours en cas de refus. Recours qui n'est pas possible si la demande passe devant le Conseil communal dont les décisions en la matière ne sont pas motivées.

A noter aussi que la nouvelle procédure prévoit de simplifier et d'accélérer la démarche des demandeurs qu'on estime parfaitement intégrés. Il s'agit des étrangers nés en Suisse et des jeunes gens de la deuxième



Serge Schmidt
Municipal



génération qui ont effectué l'essentiel de leur scolarité en Suisse. Pour eux, une audition devant une commission ne sera plus nécessaire.

La rentrée scolaire 2006

Une rentrée en douceur pour cette année 2006, en tout cas sans problème majeur, avec pour la Terre Sainte 870 enfants en classes primaires, dont 56 à Tannay. Cette automne, les élèves sont invités à soutenir, par diverses actions, un projet d'aide au Mozambique. Le directeur B.Favre a également lancé un concours de logo ouvert à tous les élèves et la proposition qui sera retenue figurera en bas de page sur le papier à lettre de

l'Etablissement. Au collège secondaire, ce sont 700 élèves qui occupent les classes cette année, dont 64 de Tannay.

Quant aux Unités d'accueil (UAPE), qui reçoivent les écoliers en dehors des heures de classes, matin, midi et soir, elles connaissent un succès grandissant. A Tannay, les responsables ont reçu une quarantaine d'inscriptions pour cette rentrée. Soucieuse de la sécurité et

du bien-être de ces enfants, la Municipalité a apporté d'utiles améliorations, à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment. Avec entre autres choses, la pose d'un portail fermé dans le jardin qui entoure le pavillon. Une solution est également à l'étude afin de sécuriser au plus tôt le passage pour piétons qui va du parking de la déchetterie au parc du château, passage que les enfants empruntent plusieurs fois par jour.

Le Rhône



CETTE FOIS-CI, MONSIEUR
HENRI RAPIN NOUS LIVRE
SON AFFECTION POUR
NOTRE BEAU FLEUVE
QU'EST LE RHÔNE

Aux sources du glacier le Rhône prend son nom
Et le conservera tout au long de voyage
Ces névés descendus de ce rocher sauvage
Sont le berceau du fleuve et le seul horizon.

Mais les torrents viendront se mêler à son cours
De ces sommets blanchis par la neige éternelle
Ou de cette moraine où partout l'eau ruisselle
Pour former et grossir le fleuve au long parcours.

Près de Brigue déjà le Rhône s'élargit
Pour venir arroser la plaine valaisanne
Furieux jusqu'à Sion la cité paysanne
Mais tournant Tourbillon le courant s'assagit

c'est un ruban d'argent descendant le Valais
Mais près de Martigny brusquement fait un coude
Et dans le défilé de Saint-Maurice il boude
Pour ressortir plus grand aux portes du Chablais

Puis le Rhône descend majestueusement
Dans ces anciens marais bordés de roselières
Paradis des oiseaux naturelles volières!
Avant d'aller rêver dans les eaux du Léman.

D'un côté la Savoie et de l'autre Lavaux
C'est le plus beau miroir que je connaisse au monde

Evian, Montreux, Vevey se baignent dans son onde

Montagnes et coteaux se mirent dans ses eaux
Après avoir dormi dans notre lac Léman

Le Rhône est plus limpide en traversant Genève
Mais l'Arve son voisin dont la course s'achève
Ne veut pas au grand fleuve en demander la main

A la Jonction les eaux ne se mêleront point
L'Arve est toujours boueux se croit inséparable
Mais a l'ombre des bois dans un site admirable
Ils s'uniront tous deux pour s'en aller plus loin

Voici déjà Verbois et son réveil brutal
Car après le barrage, il entrera en transe
Avant de s'en aller vers le pays de France
Courir jusqu'à la mer au pays du mistral.

On recherche des tuteurs et des curateurs !

« UNE MISSION AU
SERVICE DES PLUS
FAIBLES, UNE
MISSION
ENRICHISSANTE
POUR DES
PERSONNES
MOTIVÉES »

Les Justices de paix des districts de Nyon et de Rolle (qui n'en feront bientôt plus qu'un !), comme d'ailleurs toutes les autres Justice de paix du canton, ont toujours plus de difficultés à trouver des tuteurs et des curateurs privés d'accord de s'occuper des pupilles pour lesquels une mesure tutélaire a été instituée.

Dans le canton de Vaud, seuls les privés sont désignés à cette charge, à l'exception des cas très lourds qui peuvent être confiés à l'Office du tuteur général. En principe, ce sont les assesseurs de

justice (12 pour le district de Nyon et 8 pour celui de Rolle) qui se chargent de les trouver. Mais il arrive un moment où chaque assesseur a fait le tour de ses connaissances et relations et n'arrive plus à proposer de nouvelles personnes pour s'occuper d'un nouveau pupille ou remplacer un tuteur ou curateur démissionnaire. D'où malheureusement des retards.

Pour éviter de devoir désigner d'office des mandataires qui n'auraient pas donné leur accord pour exercer cette charge, la Justice de

paix fait donc appel aux bonnes volontés. Si vous êtes intéressés à exercer une telle fonction et que vous pensez être à même de l'assumer, n'hésitez pas à prendre contact avec la Justice de paix à Nyon qui vous donnera toutes informations utiles à ce sujet. Précisons que chaque nouveau tuteur ou curateur bénéficie de l'aide et des conseils d'un assesseur et que différents services de l'Office du Tuteur général sont également à disposition pour toutes demande de renseignements.

Pour contact :

Justices de paix des districts de Nyon et Rolle,
Rue Jules-Gachet 5,
1260 Nyon
tel.022 557 51 21



Nouvelles des temps passés

Le Livre d'or de la commune, constitué en fait de trois imposants volumes, est une inestimable source de précieuses informations concernant l'histoire de notre village. C'est une chronique des événements, petits et grands, qui animèrent notre localité de l'année 1536 à nos jours. Il est le fruit d'un gros travail de recherche entrepris, au siècle dernier, dans de nombreuses archives, communale, paroissiale et cantonale, par John Plojoux, décédé en 1938, puis par Ami Semoroz, René Olivet et Henri Rapin, tous trois anciens syndics.

Le Tannayroli souhaite vous en faire partager l'intérêt en publiant régulièrement quelques extraits. (S.Sch)

CHRONIQUE
CHARMANTE DES
TEMPS ANCIENS,
LES PETITS ET
GRANDS
ÉVÉNEMENTS QUI
ONT MARQUÉ LA
VIE DE NOTRE
COMMUNE

Janvier 1536

Ensuite de conflit avec le Duc de Savoie, les bernois prennent possession du pays de Vaud. La Baronnie de Coppet se trouve désormais sous la domination de Leurs Excellences de Berne. Les habitants de Tannay qui tenaient beaucoup à leurs vieilles croyances, comme du reste la majorité des habitants du pays de Vaud, sont contraints d'adopter la Réforme religieuse imposée par Leurs Excellences.

18 oct. 1537

Jean Berthold de Tannay (Tagney) épouse Jeanne, fille du magnifique et puissant Seigneur et Baron Michel, de Coppet. Il reconnaît pour la dote de sa future femme 472 florins et deux robes nuptiales. Il devient châtelain de Coppet.

16 mars 1553

Par suite du changement de régime, les legs et donations qui étaient faits autrefois aux Confréries du Saint-Esprit sont dorénavant supprimés et reportés sur l'hôpital de Coppet. Cela concerne aussi

les bourgeois de Tannay qui feront des legs ou emprunteront au dit hôpital.

1572

Les chaleurs qu'il a fait ont été si précoces qu'en janvier les arbres ont verdi et les oiseaux niché, comme en 1172.

1598

Etablissement d'un collège à Coppet

Septembre 1605

Un procès en accusation de sorcellerie est intenté contre Martine Messey de Tannay (Taney), femme de Pierre de Lausanne, détenue dans la prison du château de Coppet. Elle est libérée par Leurs Excellences qui font recommander aux justiciers de la Baronnie de Coppet d'être plus prudents à l'avenir, dans ces sortes de procès et d'éviter de soupçonner injustement. Cinquante trois témoins furent entendus et une commission rogatoire fut demandée dans le pays de Gex pour l'audition de quelques témoins à Versoix.

6 juin 1612

Suite au décès d'un citoyen de Tannay trouvé mort sur le territoire de la Baronnie entre Coppet et Versoix, Messieurs de Berne émettent un arrêt concernant sa succession qui doit leur revenir plutôt qu'au baron de Coppet.

1617

Les hoirs de feu Claude Polland font construire un groupe de maisons situé à l'orient du village. Les terrains situés en dessous de ces maisons dénommées « En la Bragtaz » s'appelleront plus tard « Sous chez Polland ».

On apprend que dans les régions du Nord de l'Allemagne on n'a pas allumé les poêles pendant l'hiver tant la température était douce.

1633

On compte 13 feux (familles) à Tannay. La commune paie 39 florins pour sa part des frais de voyage à Berne pour obtenir la création de lettres de rentes.

Nous vous rappelons que le Groupe des Aînés a repris avec joie ses activités.

Il se réunit au Château tous les 15 jours, le mercredi, de 14 h. 30 à 18h00

Au programme: Loto - Collation - Jeux de Cartes-Scrabble et Jeux de société.



Patrick Simon
Municipal

« L'ÉNERGIE CE
N'EST PAS
SEULEMENT LA
RECHERCHE DE
NOUVELLES
RESSOURCES ,
C'EST SURTOUT
COMMENT
L'ÉCONOMISER À
BON ESCIENT »

Le difficile débat sur l'énergie

La rentrée politique est marquée par le difficile débat sur l'énergie et surtout sur les options politiques à prendre dans les années à venir. Cette question divise nombre de partis, tant la sensibilité des uns et des autres dépasse le seul mot d'ordre partisan.

Permettez-moi ici de tenter de dresser de manière objective les enjeux que nous devons relever.

Tout d'abord, notre production énergétique se répartit de manière sommaire pour 60% pour les énergies hydrauliques et 40% pour l'énergie nucléaire, les autres formes d'énergie restant pour l'instant anecdotiques.

Toutes les analyses admettent le principe que nous devons faire face à une carence énergé-

tique dans les années 2016 pour les plus pessimistes, à 2025 pour les autres et que, parallèlement, la consommation s'accroît de manière régulière de plus ou moins 2% par année. Dès lors que faire quand on sait que les procédures et la construction de centrales nucléaires prennent environ 20 ans pour être construites et que les nouvelles technologies ne donneront pas toutes leur performances avant cette date?

Tous les chercheurs et responsables s'accordent sur le fait que nous ne verrons plus en Europe de nouvelles centrales à charbon et à pétrole et que le développement de centrales à gaz n'aura qu'un temps. Pensez-vous dès lors qu'il est crédible de supposer que des champs entiers puissent abriter des éoliennes et compenser de nouvelles centrales ou voir des éten-

dues de plusieurs dizaines de terrains de football abriter des cellules photovoltaïques pour faire face à notre appétit énergétique? Certainement non, vous en conviendrez aisément. Aussi, une bonne manière de tenter de faire un choix raisonnable serait de diminuer notre consommation en l'économisant, en recourant, par exemple, à des appareils ménagers de nouvelle génération peu gourmands.

Mais ceci ne suffira pas, aussi, à l'heure où vous devrez voter, vous devrez réfléchir aux conséquences de votre vote, non seulement pour votre avenir immédiat, mais aussi pour les conséquences dont vos enfants auront à pâtir le cas échéant et de la dépendance dans laquelle nous les placerons vis-à-vis de nos voisins immédiats.

Le camping

Le camping de Tannay devenu au fil du temps un camping résidentiel, va retrouver son but premier à l'issue de la saison 2008 à savoir celui d'un camping itinérant.

Devant le tribunal des baux et loyers à Lausanne, un accord a été trouvé après qu'un premier jugement a été rendu accordant une première prolongation de

près de 5 années supplémentaires !

Au terme de la saison 2008, cet espace sera rendu aux habitants sous forme d'un parc ludique, ce dès le 1er novembre jusqu'au 21 mars de l'année suivante.

Le nouveau camping, qui sera mis en place dès le 21 mars 2009, sera focalisé sur la clientèle de passage, non sans offrir une vingtaine de places aux amoureux de ce coin qui pourront y séjourner à la saison; seule grande différence, les mobil homes et les aménagements fixes seront proscrits.

Parallèlement, une réflexion plus large est en cours avec la commune riveraine de Mies qui tient compte du déplacement de la STEP dans les années à venir et de sa transformation en STAP (station de pompage), de la disparition de la tour des boues et de la mise sous terre des infrastructures de traitement.

Cette vision englobe l'ensemble du site, soit le port, le camping, la buvette mais aussi les autres activités, afin d'offrir aux Tannayroliens mais aussi aux Myarolans un espace propice au délasserment tout en renforçant l'attrait de la nature.





La sécurité routière

« LA SÉCURITÉ
C'EST L'AFFAIRE
DE NOUS TOUS »



Depuis de nombreuses années, la Municipalité a tenté de remédier à l'épineux problème de la sécurité routière dans le village.

Des tentatives de modération ponctuelles se sont brisées sur l'importance des montants à investir.

Le projet d'une circulation dans le village limitée à 30km/h, s'est heurtée aux recti-

lignes des chemins de la Fin, des Pralets ou de la route de Malcroissant et de la difficulté d'instaurer une telle limitation sans effectuer des aménagements importants.

La nouvelle Municipalité a néanmoins pris un certain nombre de décisions visant à sécuriser notre village. Prochainement nous allons aménager la rue L. Duvillard à l'angle de la route des Pralets (déchetterie) où la priorité de droite sera instaurée.

A la sortie du village, au carrefour des routes de Malcroissant et des Pralets, le mini giratoire sera réaménagé afin de tenir compte de

l'importance de la circulation et des contraintes générées par les transports publics.

Des portes marquant l'entrée de notre village et rendant attentifs les usagers, seront créées d'ici la fin de cette année, la première à la hauteur du terrain de football, la seconde à la hauteur du parc de Malcroissant, vers la parking CFF et la troisième au chemin de la Fin.

Espérons que ces mesures et d'autres qui suivront permettront de renforcer la sécurité des habitants et des enfants de Tannay.

WIFI...ou surfez sans bourse délier !

Depuis le 1er juillet, notre commune vous permet de « surfer » sur Internet, depuis le centre du village, plus exactement depuis l'auberge Au Lion d'Or.

Vous pouvez ainsi, au moyen de votre ordinateur portable

ou de votre téléphone, pour autant que celui-ci vous le permette, accéder à l'ensemble des services offerts par ce formidable vecteur de communication qu'offre Internet via une ligne ADSL cadencée à 2MB en « download » et ce, sans bourse délier !

Cette installation pilote, sera, en fonction de l'intérêt suscité, étendue à d'autres secteurs de notre commune, dans le courant de l'année prochaine.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions !

Les fontaines de notre village

Ces dernières années, les conditions climatiques qui ont prévalu dans notre région, ont mis à mal les fontaines de notre village, témoignages d'un temps où l'eau courante ne l'était pas et où les lavandières lavaient leur linge à la fontaine de notre village.

C'était aussi le lieu où les paysans abreuvaient leurs bêtes à la tombée du jour il y a seulement une vingtaine d'années !

La commune a mandaté une entreprise spécialisée afin de redonner éclat et panaches à ces témoins du passé, ainsi celles-ci seront piquées,

curées, nettoyées, bouchardées et devraient reprendre tout prochainement leur éclat d'antan.



De la Buvette de la Plage au Restaurant du Port

« CETTE VISION GÉNÉRALE A AMENÉ LA MUNICIPALITÉ À S'ENGAGER DANS UN PROCESSUS DE MISE EN VALEUR DU SITE DE LA RIVE DU LAC »

Le violent incendie survenu le 5 mai dernier à la Buvette de la Plage a entièrement détruit la partie en bois de l'établissement, endommageant également divers locaux de services. Un stock de bonbonnes de butanes a été miraculeusement épargné, sans quoi les dégâts auraient été encore plus importants. Nos pompiers sont intervenus avec efficacité et rapidement.

Ce sinistre est intervenu alors que la saison d'ouverture de l'établissement commençait : il a donc été décidé, après l'évacuation des gravats, de réaliser des installations provisoires pour permettre la réouverture dans les meilleurs délais. En collaboration avec la gérante Mme Isabelle Geoffroy Golay, la Municipalité a lancé les travaux, permettant à la Buvette de la Plage de recevoir à nouveau sa clientèle

dès le 21 juillet.



Simultanément, le problème de la reconstruction a été examiné par la Municipalité, prenant en compte divers paramètres concernant tant les bâtiments, les autres équipements sur le site, que les perspectives de développement à moyen terme.

La buvette détruite par l'incendie était une construction précaire en bois, constituée d'agrandissements successifs ; le bâtiment principal, bien que peu touché par le sinistre, est vétuste, non isolé, sans locaux sanitaires. Les dépôts sont dans une annexe couverte en plaques ondulées. Par ailleurs, le bloc de sanitaires du camping - les toilettes étant utilisées également par la clientèle de la buvette - serait au minimum à rénover intégralement. En conséquence, la démolition et reconstruction s'avère la solution la plus logique, fonctionnellement, économiquement et architecturalement. Concernant le site, le camping va être réorganisé, pour lui rendre sa vocation première de camping de passage et le port actuel doit être réhabilité : reconstruction de la digue et dragage.

Un autre projet important va complètement modifier les lieux, à savoir la suppression de la STEP (station d'épuration), qui sera remplacée par une station de pompage entièrement souterraine ; les études sont en cours au niveau intercommunal. Et, finalement, n'oublions pas le projet de Port du Torry, bien que stoppé après de longues années d'études et de frais importants, qui reviendra certainement d'actualité à terme.

Cette vision générale a amené la Municipalité à s'engager dans un processus de mise en valeur du site de la rive du lac, partie importante de notre paysage et pôle d'activités diverses fort apprécié de tous. Un concours restreint d'architecture sera lancé sous peu, de manière à obtenir un avant-projet d'ensemble de qualité. A partir de ce cadre général, la reconstruction d'un nouvel établissement constituera la première étape concrète, permettant d'envisager l'ouverture, au printemps 2010, du Restaurant du Port.

(RM)

Le skate park

Depuis plusieurs années le skate park aménagé dans le parc du château en 1996 pour près de CHF 50'000 enchantait les nombreux pratiquants de ce sport vraiment « physique » dont les acrobaties peuvent être étonnantes quand elles sont pratiquées par des virtuoses ou talents reconnus.

Malheureusement, l'éloignement voulu de ces aménagements d'habitations proches, suscitent autant de jalousies

que d'actes imbéciles de la part de personnes souvent venues d'autres communes. Ainsi, nous avons constaté, au fil des mois, que les installations qui avaient été consenties par notre Conseil communal, avaient été mises à mal ou totalement détruites, par des actes de vandalisme inqualifiables notamment en y boutant le feu de manière répétée.

En collaboration avec l'association de « skaters » semi-pro

« le peuple du bitume », nous avons rencontré à plusieurs reprises les jeunes adeptes des « bowls », « trails » « quarter » « fun box » afin de mettre en place les esquisses d'un nouvel aménagement tenant compte des nouvelles tendances en vogue de ce sport. Espérons que tous les Tannayroli quel que soit leur âge, veilleront à la sauvegarde de ces installations au seul profit de notre jeunesse (PS)



Jacques Kaltenrieder
Municipal

La déchetterie

Service de la voirie

Pour information nous vous rappelons que l'horaire d'ouverture de la déchetterie sera modifié dès le 1^{er} décembre 2006 et ceci jusqu'au 28 février 2007,

Mercredi : de 16h00 à 17h00

Samedi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

D'autre part, nous vous informons que nous avons fait l'acquisition d'une benne compacteuse à cartons et nous vous prions dorénavant d'apporter ceux-ci à la déchetterie et de ne plus les déposer le mercredi avec les ordures ménagères.

Prochaines levées des déchets encombrants :

Vendredi : 1^{er} décembre 2006

Vendredi : 2 février 2007

Noël à Tannay

Noël des aînés 2006

Comme chaque année, la Municipalité convie nos aîné(e)s à partager le repas de Noël à la grande salle communale. Ce sera le **7 décembre à midi** et nous invitons nos anciennes et anciens à réserver d'ores et déjà cette date. Une animation agrémentera ce repas ainsi qu'un jeu concours.

Venez donc nombreux partager ce moment de sympathique convivialité.

Le père Noël passera le 13 décembre

Comme chaque année, le père Noël accompagné du père Fouettard et de son âne passeront à Tannay le mercredi 13 décembre dès 18h15. La traditionnelle collation pour enfants et parents enchantera les palais gourmands

L'indépendance vaudoise le 24 janvier 2007

Comme chaque année le 24 janvier aura lieu la célébration de l'indépendance vaudoise, commémoration de notre attachement aux valeurs de liberté et d'indépendance propres à chaque Vaudois !

Cette manifestation est l'occasion pour chaque Tannayroli de se rencontrer en ce début d'année et de partager un moment de chaleureuse amitié sous l'organisation et les bons auspices de l'Amicale de Tannay qui offre aux habitants de notre village la traditionnelle soupe de légumes.

C'est aussi l'occasion de chanter ensemble quelques chants patriotiques à un moment où les valeurs démocratiques se perdent quelque peu, tant ceci nous paraît normal.

Alors rappelez-vous, méritez votre démocratie en la défendant et en participant !

(PS)



Le Tannayroli

Extrait du procès-verbal du Conseil communal d'octobre 2006

Le Conseil communal dans sa séance du 2 octobre a décidé ce qui suit :

- A accordé diverses autorisations générales à la Municipalité
- A adopté le nouveau règlement relatif à l'adoption de l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Tannay (v. page 5)
- A accepté le préavis de la Municipalité relatif à l'adoption des nouveaux statuts de l'association régionale pour l'action sociale (ARAS)
- A accepté le préavis relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2007 (v. page 1)



Dernier Conseil de l'année :

**Le 7 décembre 2006 à 19h00
à la Salle communale de Tannay**

La vie de la Commune

NAISSANCES

Le 6 juillet 2006 Oliver Thomas Daniel Persson

Le 22 juillet 2006 Luca Matteo Luvisotto

Le 19 août 2006 Tom Guy Marie et Aaron Tom Leen Van Gysegem

Le 22 août 2006 Sathya Marie Iseline Khaw

Le 30 août 2006 Marie Danielle et Lilly Pauline Maillefaud

Le 15 septembre 2006 Priscilla Lawrence Scullin

MARIAGES

Le 5 septembre 2006 M. Norman Maurice Maldonado et Mme Laura Sara Radjavi

Le 14 septembre 2006 M. Samuel Asase et Mme Grace Mensah Boison

Le 22 septembre 2006 M. Olivier Gilliéron et Mme Natasha Sudarschini Lucchi

Le 6 octobre 2006 M. Sylvain Mühlemann et Mme Maria Germana Fernandes Vinhão

DECES

Le 1^{er} septembre 2006 Bovy Monique Françoise

Le 14 octobre 2006 Rolef Helen

Aubade de fin d'année

Le 31 décembre 2006 dès 10h00, sur la Place du village

nous aurons le plaisir et le privilège d'accueillir l'UIC (Union Instrumental du Cercle de Coppet) pour sa traditionnelle aubade de fin d'année



Le Tannayroli

Le Tannayroli

Rédaction, Articles & photos :

Henri Rapin

Jacques Kaltenrieder,

Roland Meige,

Serge Schmidt,

Patrick Simon

et Hermann Tschopp

Mise en page : Patrick Simon.

Impression : Imprimerie de Versoix